

Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2017/C 23/06)

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces dans le cadre de leur travail, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce libellée en euros ⁽¹⁾.



1 centime



2 centimes



5 centimes



10 centimes



20 centimes



50 centimes



1 EUR



2 EUR

Pays émetteur: État de la Cité du Vatican

Date d'émission: mars 2017

Description des dessins:

Le dessin représente les armoiries du souverain de l'État de la Cité du Vatican, le Pape François. La marque d'atelier «R» figure dans la partie inférieure gauche, et l'année d'émission «2017» dans la partie inférieure droite.

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

La gravure sur tranche de la pièce de 2 EUR est: 2 *, répété six fois, orienté alternativement de bas en haut et de haut en bas.

⁽¹⁾ Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, JO C 254 du 20.10.2006, p. 6 et JO C 248 du 23.10.2007, p. 8 pour une référence aux autres pièces en euros.